



FORMALITÉS REQUISES POUR LA SECONDE ÉTAPE DES CONCOURS DIRECTS D'ENTRÉE EN 2023 À L'ENA

Ce document s'adresse exclusivement aux candidats admissibles à la seconde étape des concours directs d'entrée en **2023** à l'École Nationale d'Administration (**ENA**).

Il est conçu pour expliquer les démarches à mener à l'issue de l'étape de présélection.

PARAGRAPHE 1 : À l'issue de l'étape de présélection, les candidats admissibles à la seconde étape sont tenus de déposer un dossier physique de candidature à l'ENA ou dans les Directions régionales de la Fonction Publique d'Abengourou, Bouaké ou Daloa, qu'ils aient été déclarés admissibles à un ou plusieurs concours.

Ledit dossier doit être constitué des documents ci-après énumérés :

POUR LES CANDIDATS ADMISSIBLES À UN CONCOURS

1. une fiche de candidature, à imprimer à partir de son espace candidat ;
2. une demande manuscrite de candidature adressée à Madame le Ministre de la Fonction Publique ;
 - **modèle disponible sur le site internet de l'ENA www.ena.ci ;**
3. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu, datant de moins d'un (1) an ;
4. un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
5. un certificat de nationalité (nouvelle formule) datant de moins de cinq (5) ans ;
6. le diplôme exigé et sa copie certifiée conforme à l'original (à l'attention des candidats du cycle supérieur et du cycle moyen supérieur) ;
 - **Si le diplôme a été obtenu à l'étranger, le candidat doit produire « une attestation d'équivalence » délivrée par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur ;**
 - **Si le diplôme a été obtenu dans un établissement privé de Côte d'Ivoire, le candidat doit produire « une attestation de reconnaissance » délivrée par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur ;**
7. une copie du Baccalauréat ou du diplôme admis en équivalence certifiée conforme à l'original (à l'attention de tous les candidats).
 - **Si le Baccalauréat a été obtenu à l'étranger, le candidat doit produire « une attestation d'équivalence » délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) ;**
8. un modèle de curriculum vitae certifié sincère par le candidat ;
 - **modèle disponible sur le site internet de l'ENA www.ena.ci ;**
9. une attestation sur l'honneur par laquelle le candidat déclare ne pas être fonctionnaire ou élève fonctionnaire d'une Administration, d'un Service ou Établissement Public de l'État ou d'une collectivité locale.
 - **modèle disponible sur le site internet de l'ENA www.ena.ci ;**
10. une enveloppe avec le logo de l'ENA, à retirer à l'ENA ou dans les Directions régionales de la Fonction Publique d'Abengourou, Bouaké ou Daloa. Cette enveloppe devra porter l'adresse exacte du candidat ;



11. le reçu de paiement des frais de concours, à imprimer à partir de son espace candidat ;
12. le reçu de paiement des frais de cours de

préparation, à imprimer à partir de son espace candidat.

POUR LES CANDIDATS ADMISSIBLES À PLUSIEURS CONCOURS

1. une fiche de candidature pour chaque cycle concerné, à imprimer à partir de son espace candidat ;
2. une demande manuscrite de candidature pour chaque cycle concerné, adressée à Madame le Ministre de la Fonction Publique ;
 - **modèle disponible sur le site internet de l'ENA www.ena.ci ;**
3. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu, datant de moins d'un (1) an ;
4. un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
5. un certificat de nationalité (nouvelle formule) datant de moins de cinq (5) ans ;
6. les diplômes exigés et leurs copies certifiées conformes aux originaux pour chaque cycle concerné ;
 - **Si le diplôme a été obtenu à l'étranger, le candidat doit produire « une attestation d'équivalence » délivrée par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur ;**
 - **Si le diplôme a été obtenu dans un établissement privé de Côte d'Ivoire, le candidat doit produire « une attestation de reconnaissance » délivrée par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur ;**
7. une copie du Baccalauréat ou du diplôme admis en équivalence certifiée conforme à l'original (à l'attention de tous les candidats).
 - **Si le Baccalauréat a été obtenu à l'étranger, le candidat doit produire « une attestation d'équivalence » délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) ;**
8. un modèle de curriculum vitae certifié sincère par le candidat ;
 - **modèle disponible sur le site internet de l'ENA www.ena.ci ;**
9. une attestation sur l'honneur par laquelle le candidat déclare ne pas être fonctionnaire ou élève fonctionnaire d'une Administration, d'un Service ou Établissement Public de l'État ou d'une collectivité locale.
 - **modèle disponible sur le site internet de l'ENA www.ena.ci ;**
10. les enveloppes avec le logo de l'ENA, à retirer à l'ENA ou dans les Directions régionales de la Fonction Publique d'Abengourou, Bouaké ou Daloa. Ces enveloppes devront porter l'adresse exacte du candidat ;
11. les reçus de paiement des frais de concours, à imprimer à partir de son espace candidat ;
12. le reçu de paiement des frais de cours de préparation, à imprimer à partir de son espace candidat.

PARAGRAPHE 2 : Ne seront autorisés à prendre part à la deuxième étape des épreuves écrites d'admissibilité, que les candidats admissibles qui auront effectivement déposé un dossier physique de candidature conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

NB : les candidats admissibles doivent, au préalable, s'acquitter des frais d'enveloppe et de pochette (4000 francs CFA), en ligne, sur le site internet de l'ENA, www.ena.ci.